

L'invité

# Les dérives de l'étatisation du système de santé

Valentin Petkantchin\*

À fin de «maîtriser» les coûts pour les régimes obligatoires d'assurance maladie, les gouvernements dans plusieurs pays – dont la France et la Suisse – imposent un contrôle de plus en plus serré sur l'ensemble de l'offre de soins. Cependant, l'étatisation du système de santé qui en résulte ne permet pas d'atteindre l'objectif visé. Elle crée en revanche des pénuries et des files d'attente pour les patients. Avant de poursuivre dans cette voie, les pouvoirs publics devraient considérer l'expérience de pays, comme le Canada, qui illustrent parfaitement les dérives à terme d'une telle politique.

**En France et en Suisse, les gouvernements semblent suivre l'exemple canadien. Pour les patients, ce système mène à une impasse**

Une concurrence entre les prestataires de soins, un secteur privé et une médecine libérale bien développés et offrant le choix aux patients ont été parmi les piliers permettant aux systèmes de santé français et suisse de délivrer des soins de qualité, sans l'existence de longues files d'attente. Cela est en train cependant de changer.

Au lieu de revenir à plus de responsabilité individuelle, plus de choix et plus de concu-



\*Directeur de la recherche, Institut économique Molinari

rence pour réduire les coûts quand cela s'avère justifié, les pouvoirs publics multiplient au contraire les réglementations et bureaucratisent le système dans son ensemble. L'exercice de la médecine libérale y est ainsi progressivement mis «sous tutelle» étatique.

En Suisse, il est proposé par exemple de confier au Conseil fédéral le pouvoir de baisser les tarifs des prestataires en cas d'augmentation des coûts supérieure à la moyenne. De nouvelles mesures de maîtrise des dépenses de médicaments ont aussi été décidées.

En France, la loi Bachelot votée en juin 2009 soumet désormais la médecine libérale à des agences bureaucratiques toutes-puissantes (Agences régionales de santé). La libre installation des médecins est aussi menacée: s'ils refusent d'exercer dans des zones jugées «sous-dotées» par ces mêmes agences, les médecins devront payer une amende annuelle. Enfin, il est question de limiter les dépassements d'honoraires des spécialistes français.

Bref, c'est la «mort» annoncée de la médecine libérale en France, et le système suisse semble engagé sur le même chemin. Que faut-il attendre d'une telle étatisation du système de santé?

L'expérience du Canada est à cet égard fort pertinente. Avant les années 1960-70, le secteur privé y jouait aussi un rôle important. Le système de santé pour les soins dits «médicalement requis» a ensuite été fortement étatisé dans les différentes provinces canadiennes. La place du secteur privé – quand il existe – et son rôle sont au-

jourd'hui marginalisés. La concurrence dans le système est inexistante.

Avec plusieurs décennies d'«avance» dans la voie de l'étatisation du système de santé, l'exemple du Canada nous enseigne plusieurs leçons importantes.

Premièrement, si l'objectif est de maîtriser les dépenses de santé, cette voie ne semble pas la bonne. Au Canada, la maîtrise publique des dépenses de santé n'a pas été davantage un succès qu'ailleurs. Une part croissante des budgets provinciaux canadiens est ainsi absorbée par le système de santé. Elle est passée en vingt ans (1983-2003) de 32 à 41%, et pourrait représenter à ce rythme plus de la moitié dans quelques années.

Les dépenses canadiennes de santé – comme celles en Suisse et en France – sont parmi les plus élevées au monde. Par exemple, en part du PIB et en tenant compte du vieillissement de la population, le Canada se place en 2e position en 2005, devant la France (4e) et à égalité avec la Suisse. Selon l'OCDE, les dépenses publiques par habitant (en parité de pouvoir d'achat, 2006) sont légèrement inférieures à celles en France. Mais elles ont crû plus vite entre 1995 et 2006, sans tenir compte du fait qu'au Canada certains soins (soins dentaires, médicaments de prescription, etc.) ne sont pas automatiquement pris en charge par les régimes publics alors qu'ils le sont en France.

Deuxièmement, si l'étatisation du système de santé ne permet pas d'en maîtriser les coûts, les performances en matière de soins se détériorent fortement.

On enregistre ainsi des pénuries de médecins de famille au Canada: environ 1,7 million de Canadiens ont été dans l'impossibilité d'en trouver un en 2007. Cela affecte d'autant plus les malades qu'il est généralement impossible de consulter un spécialiste ou de passer des tests sans y être orienté par un médecin généraliste.

Les files d'attente pour les malades persistent au Canada. En dépit des ressources croissantes dont le système étatisé bénéficie, les délais pour subir un traitement à l'hôpital sont en fait considérablement plus longs qu'il y a une quinzaine d'années, passant en moyenne de 7,3 à 17,3 semaines entre 1993 et 2008. Le problème est si important que la Cour suprême du Canada a reconnu en 2005 que des patients mourraient «en raison de listes d'attente pour la prestation de soins de santé publique».

Quant à l'accès aux nouveaux médicaments pour les patients dépendant des régimes publics canadiens, il est souvent retardé ou refusé, à cause de lourdes procédures administratives. En 2006, ce retard a été d'environ 11 mois, et une bonne partie des nouveaux traitements s'est retrouvée in fine rejetée. En moyenne 42% seulement de ceux lancés en 2004, 2005 et 2006 ont été pris en charge par les régimes publics en octobre 2007.

En France et en Suisse, les gouvernements semblent suivre l'exemple canadien. Il est important que les patients réalisent – comme le suggère sans ambiguïté cet exemple – que l'étatisation du système de santé est une impasse.

## Périscope

### Le G20 est loin du Top 20

Le rédacteur en chef adjoint de la NZZ s'en prend aux «trompeuses illusions de Pittsburgh». Gerhard Schwarz critique la composition du G20, décidée selon des critères hautement discutables et en tout cas pas démocratiques. Il s'étonne que seuls 4 des 19 pays figurent dans les dix économies les plus libres. Ils sont également 4 dans les pays les plus compétitifs. En termes de liberté économique, 10 Etats du G20 sont même placés au-delà de la 50e place. Et 9 pays de

### Neue Zürcher Zeitung

ce «club très particulier» ne figurent même pas parmi les 40 économies les plus compétitives. Ce n'est pas le club des plus grandes réussites ni des pays les plus vertueux. Gerhard Schwarz critique surtout l'illusion de l'efficacité des mesures et les faux espoirs qu'elles nourrissent. Les projets semblent concrets, mais leur lecture montre quantité de «devrait», «pourrait» ou de «peut-être». Le Vieux Continent sera-t-il le seul à les mettre en œuvre?

### Les sociétés familiales ont le mieux traversé la crise

Bien des sociétés familiales ont survécu aux deux grandes guerres et à de multiples récessions, car leur horizon est le long terme. Elles sont généralement moins endettées, parce qu'elles n'ont d'ordinaire qu'une seule «banque maison», observe *The Economist*. Et elles procèdent plus rarement à des licenciements. Cette mesure n'intervient qu'après avoir réduit les salaires, les investissements et les dividendes, a déclaré le président d'un groupe de distribution. L'Italie, le pays des entreprises familiales, a par exemple perdu moins d'emplois que d'autres. La comparaison est valable durant l'actuelle crise. Un indice des actions de sociétés familiales établi par Credit Suisse indique depuis janvier 2007 une performance boursière supérieure de 4,8% à l'indice MSCI Monde. Le magazine souligne la bonne tenue d'Aldi, Lidl, Zara, Hennes & Mauritz et Primark. Les distributeurs cotés en bourse sont victimes de leur approche à court terme. Ils cèdent plus tôt à la tentation de relever les prix pour atteindre leurs objectifs.

### Robert Shiller défend l'innovation financière

Robert Shiller, professeur à Yale et auteur de *L'exubérance irrationnelle*, explique que les autorités de réglementation doivent changer d'approche à l'égard de l'innovation financière. Au lieu de rester figées sur la conformité aux règlements, elles devraient contribuer à restaurer la confiance et faciliter le progrès. Dans le *Financial Times*, il observe que l'essentiel de l'investissement se fait dans l'immobilier parce qu'il est aisé à comprendre. Mais il existe de nombreuses innovations financières qui permettraient aux gens de se protéger de risques importants. Ces investissements ne se concrétisent pas, faute de confiance. C'est le cas d'hypothèques qui protègent contre le risque de récession ou de chute des prix des maisons. Il en va de même de plusieurs produits liés à la prévoyance, tels que les annuités de retraite, que l'on peut compléter de diverses protections. Les produits ne doivent pas nécessairement être simples, mais ils doivent être aisément compréhensibles. Et les autorités ont un rôle à jouer à ce niveau.

### La folie économique du Royaume-Uni

Le gouvernement britannique n'a aucune stratégie de croissance. Pire, ses projets risquent de conduire le pays dans une longue période de stagnation, selon l'éditorial du *Wall Street Journal*. Le gouvernement de Gordon Brown augmente en effet le taux maximum d'imposition du revenu de 40 à 50% et envisage le relèvement de la TVA de 15 à 20%. L'emploi a déjà

### WALL STREET JOURNAL

diminué de 10% dans la finance et devrait encore être réduit de 10%. Les projets d'imposition vont pousser ce type d'emplois hors du pays. Or vous ne pouvez taxer des emplois qui n'existent plus ou qui se sont expatriés. Le New Labour a oublié les leçons de l'ère Thatcher. Il a franchi la ligne blanche en augmentant le taux maximum d'imposition. Les conservateurs vont sans doute remplacer le Labour au printemps, mais il serait bon qu'il arrive avec un vrai programme de croissance. E. G.

## Analyse

# L'adieu à la justice sociale et le retour à un équilibre des valeurs



Emmanuel Garessus

Le bonus ne quitte pas la couverture des journaux. Quel est le montant du transfert d'Oswald Gröbel à UBS? A quelles conditions Brady Dougan, le patron de Credit Suisse, dépasserait-il la barre des 40 millions en 2009? Est-ce qu'une paille rémunération est encore juste? *L'adieu à la justice*, un ouvrage collectif, sous la direction de Katja Gentinetta, directrice adjointe d'Avenir Suisse, et de Karen Horn, directrice auprès de l'Institut der Deutschen Wirtschaft, s'insère parfaitement dans l'actualité.

Le salaire d'un manager n'est en rien une question de justice, selon Gerhard Schwarz, rédacteur en chef adjoint à la NZZ. C'est une affaire privée et elle ne s'adresse en rien à la société dans son ensemble. Il résulte d'un accord entre deux partenaires qui s'engagent librement par contrat. Personne n'est contraint de signer. Le résultat ne peut être injuste. C'est pourquoi le philosophe Anthony de Jasay, dans ses écrits, a toujours écrit le «social» de justice sociale entre guillemets (2).

Les écarts astronomiques entre les salaires sont sans doute malsains parce qu'ils affaiblissent les liens entre les citoyens. La solution à ce problème distributif existe, mais elle est fiscale et non pas législative.

L'ouvrage de Gentinetta et Horn ne se limite pas aux bonus des managers. Il part de faits et statistiques sur les inégalités et décrypte le concept de justice et son évolution. Les auteurs montrent que les écarts de revenus sont considérables d'un pays à l'autre et se sont accrus ces dernières années. Mais la Suisse est l'un des rares pays où la part du revenu du travail a tendance à s'accroître par rapport

au revenu national (graphe ci-contre). Le sentiment d'injustice est pourtant en augmentation. Il se nourrit sans doute de l'élargissement de l'écart non seulement entre les deux extrémités de l'échelle salariale, mais aussi entre le revenu moyen et le sommet de l'échelle. Toutefois, l'inégalité avant impôts (coefficient de Gini) est en baisse en Suisse depuis le tournant du siècle. Après impôts et transferts, les inégalités sont moindres en Suède qu'en Suisse, mais plus élevées en Allemagne et dans les pays anglo-saxons que dans notre pays.

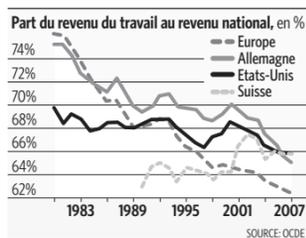
Le sens apporté à la justice a beaucoup évolué. La réflexion a débuté avec Aristote. Pour le philosophe, la justice est le fruit d'une relation entre partenaires qui repose sur le droit existant. Il distingue entre deux principes («à

**La plus bel Etat social du monde ne peut donner que ce qu'il a. Son financement est très incertain**

chacun ce qui lui revient» et «à chacun la même chose»), qui se traduisent par deux formes d'égalité, celle devant la loi et l'égalité distributive.

Un autre grand penseur a fortement imprégné le débat. Dans sa *Théorie de la justice*, en 1971, John Rawls distingue entre les droits fondamentaux politiques et personnels de l'individu et l'égalité des chances (formation et travail). Le second principe s'est imposé pour devenir un objectif absolu. Pourtant, il ouvre la porte à bien des dérapages et crée de faux espoirs, selon l'historien Paul Nolte. La politique qui s'efforce d'éliminer l'effet des origines sociales et parentales mène par exemple à une impasse. Faut-il refuser que des parents cherchent à transmettre à leurs enfants leurs compétences linguistiques ou

### Revenu du travail



culturelles? Est-ce que la politique destinée à «mélanger les cartes» à chaque génération a encore un rapport avec la justice?

Autrefois, la justice et la liberté étaient des principes complémentaires. La justice n'a pas seulement devancé la liberté, mais elle s'en est complètement distancée, selon les auteurs. Les libéraux ont malheureusement laissé le champ libre à leurs adversaires. Longtemps ils ont adopté l'approche de Friedrich Hayek et refusé l'entrée en matière. Le terme de «justice sociale» est une contradiction en soi, pour le penseur autrichien. Car seul un individu peut être juste et non pas un groupe: «La justice est une vertu, mais seul un individu peut être vertueux, jamais une collectivité.»

Les auteurs sont bien ancrés dans le mouvement libéral, mais ne refusent pas le débat et prennent ainsi leurs distances avec Hayek. Devant le sentiment d'une injustice croissante, ils réfléchissent au concept, citent les faits, questionnent les critères de mesure et approfondissent le sens des mots. L'économiste Viktor Vanberg distingue entre une justice qui touche l'individu dans sa sphère privée et celle qui le concerne en tant que citoyen. Une autre composante s'est récemment invitée dans le débat, la globalisation. Elle empêche de réfléchir selon le schéma d'une économie fermée. Le citoyen dont les intérêts ne sont pas garantis peut déménager et changer de juridiction. Ce choix conduit à séparer entre les impôts et réglementations qui concernent le citoyen dans sa propre commu-

nauté et ceux qui l'affectent en tant que bénéficiaires, ou clients, d'un cadre économique et politique.

Profitant des événements, la justice sociale s'est hissée au rang de valeur centrale de notre société. Paul Nolte rappelle que le programme socialiste allemand de 1959 défendait trois valeurs, la liberté, la solidarité et la justice. Aujourd'hui, la justice a absorbé la solidarité et rejeté la liberté en seconde position. La tendance est inquiétante. «Non seulement les valeurs ont changé de place sur l'échelle, mais chacun de nous s'est déplacé sur cette échelle», écrit Paul Nolte. La crise économique a incité les gouvernements à forcer le trait. Le président français a largement quitté son profil conservateur pour adopter la rhétorique socialiste. Ses déclarations rappellent la phrase de l'économiste Joseph Schumpeter: «Le capitalisme se bat au tribunal face à des juges qui ont déjà la condamnation à mort dans la poche.»

La crise a produit un effet plus surprenant. Il a jeté une lumière crue sur les limites de l'Etat social. Comment expliquer que, durant la plus forte récession des 80 dernières années, l'Allemagne, symbole du capitalisme social, tourne le dos au SPD? Le plus bel Etat social du monde ne peut donner que ce qu'il a. Son efficacité est médiocre et son financement incertain. La hausse des impôts et de la dette a mené à une impasse. Les élections allemandes montrent que le citoyen reconnaît les vertus du mérite et de la responsabilité individuelle. Le capitalisme redevient l'instrument capable d'apporter la réponse au désir de bien-être accru. L'adieu à la justice de Gentinetta et Horn ne peut mieux tomber.

(1) *«Abschied von der Gerechtigkeit»*, Katja Gentinetta, Karen Horn, Avenir Suisse, Verlag NZZ, Frankfurter Allgemeine Buch, 144 pages, 2009.

(2) *«Justice and Its Surroundings»*, Anthony de Jasay, Liberty Fund, 2002.